

« Cancer du sein : un test pour éviter les chimiothérapies inutiles »

Delphine CHAYET note dans Le Figaro que « le ministère de la Santé vient de donner son feu vert au remboursement de tests génomiques conçus pour évaluer, à partir de la tumeur qui vient d'être retirée sur une patiente, le risque de rechute et l'utilité prévisible d'un traitement ».

Christine CHOMIENNE, directrice de la recherche à l'Institut national contre le cancer (Inca), déclare que « c'est un grand pas en avant. L'accès à ces résultats génomiques permettra à terme d'épargner à de nombreuses femmes les effets néfastes des chimiothérapies, sans induire de perte de chance pour celles qui peuvent en tirer bénéfice ».

Delphine CHAYET explique ainsi que « tous les hôpitaux français peuvent désormais proposer ces tests, que l'État prend en charge dans la limite de 1850 €. Jusqu'à présent, seules les malades incluses dans des essais cliniques y ont eu accès ». La journaliste rappelle que « disponibles depuis dix ans aux États-Unis, ils détectent la signature génomique de la tumeur, c'est-à-dire les anomalies qui affectent certains groupes de gènes et renseignent ainsi sur son pronostic ».

Suzette DELALOGUE, présidente du groupe national sur le cancer, « qui a coordonné en France un essai clinique portant sur un des tests, le MammaPrint », indique : « On les utilise pour des cancers du sein localisés et de petite taille, avec peu ou pas de ganglions ».

Delphine CHAYET précise que « les résultats de cette étude internationale prospective, menée de 2007 à 2011, viennent d'être présentés au congrès de l'Association américaine pour la recherche sur le cancer. Ils confirment, pour la première fois avec 5 ans de recul, que l'utilisation de la signature génomique se traduit par une diminution de la prescription de chimiothérapies, sans réduction des chances de survie des patientes ».

Le Dr DELALOGUE souligne ainsi que « sur les 1550 femmes considérées comme "à haut risque" de rechute selon les critères cliniques classiques, 46% ont pu échapper au traitement grâce au test ».

La journaliste relève enfin que « le ministère de la Santé estime qu'environ 6000 patientes pourraient se voir proposer le test chaque année. La Haute Autorité de santé, qui a été chargée d'en évaluer l'efficacité, doit encore préciser dans quels cas un recours à cet outil est recommandé ».